Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim COMMUNE d'ERGERSHEIM

REÇU A LA SOUS-PREPECTURE
DE MOS SHEIM

le 2 1 JAN. 2014

Le Sous-Préfet

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 13 janvier 2014

Séance du 16 janvier 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Membres présents: le Maire, Maxime BRAND, Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER

Absents excusés : Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Christophe SCHIR

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013.

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 20 janvier 2014.

Le Maire Maxime BRAND





Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE MOLSNEIM COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

2 1 JAN. 2014

Le Sous-Préfet

Date de convocation: 13 janvier 2014

Nombre de conseillers élus 15

Conseillers en fonction 15

Conseillers présents ou représentés 15

### Séance du 16 janvier 2014

#### Sous la présidence de M. Maxime BRAND. Maire

Membres présents : le Maire, Maxime BRAND. Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR, **Hubert FLECKSTEINER** 

Absents excusés : Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Christophe SCHIR

#### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE DE RADIATION DU DROIT DE RESOLUTION INSCRIT DANS L'ACTE DE VENTE RN 6087 DU 19 JUILLET ET DU 28 JUILLET 2001

VU la délibération du 10 août 2000 dans laquelle le Maire d'Ergersheim est autorisé à céder la parcelle 204/99 d'une superficie de 70.82 ares en section 12, propriété communale, à la SA Bruno SIEBERT au prix de 1 500 F l'are ;

« la condition spéciale – droit de résolution » inscrite en page 3 de l'acte de vente RN 6087 du 19 juillet et du 28 juillet 2001 recu par Me Martin BERNHART relatif à cette cession et stipulant que:

« la Société Bruno SIEBERT sera tenue de réaliser, dans un délai de deux ans, à compter d'aujourd'hui sur le terrain présentement acquis, une station d'épuration privée destinée au traitement des effluents industriels émanant de l'unité de production et d'abattage de volailles, qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire, faute de quoi, la présente vente sera résolue de plein droit, si bon semble à la Commune d'Ergersheim, par le seul fait de l'expiration de ce délai.

En cas de résolution de la vente, la Commune d'ERGERSHEIM ne sera tenue qu'au remboursement du prix déboursé par la Société Bruno SIEBERT, déduction faite des frais de rétrocession.

L'inscription d'une restriction au droit de disposer, en garantie de ce droit de résolution au profit de la Commune d'ERGERSHEIM est consentie et requise au Livre Foncier... ».

CONSIDERANT que la Société Bruno SIEBERT a obtenu le permis de construire sous la référence PC 067 127 00 H 0006°du 16 août 2001 pour construire une station d'épuration individuelle traitant les effluents de son usine et que la Société Bruno SIEBERT a respecté son obligation de construction ;

CONSIDERANT que cette « condition spéciale - droit de résolution » est devenue sans objet, le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à lever l'inscription au droit à la résolution de la vente de cette parcelle au profit de la Commune d'Ergersheim, inscrite au Livre Foncier :

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à lever l'inscription au droit à la résolution de la vente de la parcelle 204/99 en section 12 de 70.82 ares au profit de la Commune d'ERGERSHEIM, stipulée dans l'acte de vente RN 6087 du 19 juillet et 28 juillet 2001 et inscrite au Livre Foncier ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de radiation de cette condition de résolution ainsi que tout document s'v rapportant.

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 20 janvier 2014. Le Maire Maxime BRAND

Département du Bas-Rhin Arrodissement de Molsheim



des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 janvier 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés 15

## Séance du 16 janvier 2014

#### Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

#### Membres présents :

Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR, **Hubert FLECKSTEINER** 

Absents excusés: Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Christophe SCHIR

#### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE DE VENTE DES PARCELLES CADASTREES PROVISOIREMENT SOUS LES Nº 3/49, 4/49 et A/49 EN SECTION 1 A LA SOCIETE PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les informations suivantes.

La Commune d'Ergersheim a fait l'acquisition au 1er octobre 2008 du bien foncier dénommé « Abbaye Notre-Dame d'Altbronn » comprenant diverses propriétés bâties et non bâties à savoir :

- des bâtiments conventuels, vendus en date du 24 juillet 2013 à la SIBAR au prix de 250 000 €, pour y implanter une résidence pour personnes âgées, conformément aux délibérations du conseil municipal en date du 11 juillet 2013 et du 22 octobre 2013 ;
- l'ancienne aile hôtellerie réhabilitée accueillant la Mairie et la Maison des Associations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012;
- une chapelle, l'ancien Château des Simonis, propriétés de la Commune d'Ergersheim;
- un verger sis rue de l'Ecole vendu pour 540 000 € à la Société coopérative de Promotion immobilière du Bas-Rhin en date du 22 décembre 2011, conformément aux délibérations du conseil municipal du 20 octobre 2011 et du 15 décembre 2011 ;
- les jardins de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn sis en section 1 sur la parcelle n° 189/49;
- le procès-verbal d'arpentage du 28 novembre 2013 établi par le Cabinet BILHAUT, géomètres-VU experts ayant son siège 269b avenue de Colmar à STRASBOURG portant division de la parcelle n° 189/49 en section 1 d'une superficie de 1 ha 99 a et 59 ca, en 6 parcelles inscrites sous les numéros provisoires:
  - 1/49 en section 1 d'une contenance de 46.98 ares ; restant propriété de la Commune d'Ergersheim avec les bâtiments Mairie, Maison des Associations, Chapelle, Château des Simonis, ateliers communaux et dépendances ;
  - 2/49 en section 1 d'une contenance de 3.29 ares, sur laquelle est implanté le cimetière de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn ; restant propriété de la Commune d'Ergersheim ;
  - 3/49 en section 1 d'une contenance de 15.25 ares, constituant l'emprise foncière d'un bâtiment de 13 logements locatifs sociaux conformément au permis de construire PC 067 127 13 E 0008 accordé le 3 septembre 2013 à la Société Pierres et Territoires de France Alsace Alsace ; à vendre à la Société Pierres et Territoires de France Alsace ;
  - 4/49 en section 1 d'une contenance de 63.64 ares destinée à accueillir 5 bâtiments de 51 logements en accession à la propriété, conformément au permis de construire précité, à vendre la Société Pierres et Territoires de France Alsace ;

- 5/49 en section 1 d'une contenance de 10.80 ares formant la future voirie desservant le projet immobilier autorisé par le permis de construire précité; à vendre partiellement à la Société Pierres et Territoires de France Alsace;
- 6/49 en section 1 d'une contenance de 59.63 ares correspondant à l'emprise foncière du futur verger-école ; restant propriété de la Commune d'Ergersheim ;
- VU le procès-verbal d'arpentage complémentaire du 6 janvier 2014 établi par le cabinet BILHAUT, portant division de la parcelle n° 5/49 issue du procès-verbal du 28 novembre 2013, en 2 parcelles inscrites sous les numéros provisoires :
  - A/49 en section 1 d'une contenance de 10.73 ares formant la future voirie desservant le projet immobilier, à vendre à la Société Pierres et Territoires de France Alsace ;
  - B/49 en section 1 d'une contenance de 7 m², restant propriété de la Commune ;
- VU la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2013 validant la constitution d'une servitude de passage au profit de tous véhicules et d'une servitude de passage de gaines (notamment gaz et électricité), et de canalisations (eaux) grevant la parcelle en section 1 n° 181/49 restant appartenir à la Commune d'Ergersheim au profit des parcelles en section 1 n° 180/49, 182/49, 183/49, 184/49 et 188/49 vendues à la SIBAR pour y construire une résidence pour personnes âgées;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette délibération, M. le Maire est autorisé à signer une convention tripartite entre la Commune, la SIBAR et la Société Pierres et Territoires de France Alsace, futurs acquéreurs des parcelles 3/49, 4/49 et A/49 en section 1 et adjacentes à la parcelle 181/49 en section 1 restant appartenir à la Commune d'Ergersheim;

CONSIDERANT l'acte d'engagement à acquérir du 30 septembre 2008 signé entre la Commune d'Ergersheim, la SIBAR et la SPCIA relatif au prix de vente des propriétés issues de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn à savoir :

le verger sis rue de l'Ecole à vendre au prix de

560 000 €

les jardins de l'ancienne Abbave à vendre au prix de

1 160 000 €

#### Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser :

- à vendre les parcelles 3/49, 4/49 et A/49 sises en section 1 à la Société Pierres et Territoires d'Alsace ayant son siège 11 rue du Marais Vert à STRASBOURG au prix de 1 466 826 € (un million quatrecent soixante-six mille huit cent vingt-six euros);

dit que cette cession n'est pas soumise à TVA car elle s'inscrit dans le cadre de la gestion de son patrimoine ;

et précise que ce prix reste conforme à l'acte d'engagement à acquérir du 30 septembre 2008, à savoir 560 000 € pour le verger sis rue de l'Ecole et 1 160 000 € pour les jardins de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, majorés des intérêts d'emprunt supportés par la Commune d'Ergersheim.

#### Pour mémoire :

540 000 € ont été versés à la Commune d'Ergersheim conformément à l'acte de vente du 2 décembre 2011 pour la vente du verger sis rue de l'Ecole correspondant au prix de vente du terrain sans les intérêts d'emprunt.

Les intérêts d'emprunt supportés par la Commune sont de :

- 11.215 % de septembre 2008 à décembre 2011 pour la cession du verger
- 19.175 % de septembre 2008 à décembre 2013 pour la cession des jardins

#### Le prix de 1 4 66 826 € se décompose comme suit :

# Partie verger Partie jardin (540 000 € x 1.11215) + (1.180 000 € x 1.19175) - 540 000 € = 1 466 826 € soit 600 561 € d'intérêts + 1 406 265 € - 540 000 € = 1 466 826 € dont 26 265 € d'intérêts pour la partie jardins

soit la somme de 286 826 € d'intérêts d'emprunt rattaché à l'acquisition par la Commune d'Ergersheim de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn et 1 180 000 € de prix de vente des terrains.

- à signer, au nom de la Commune d'Ergersheim, l'acte de vente à intervenir par-devant Me Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE (Bas-Rhin) ;
- à instaurer dans l'acte de vente à intervenir une servitude de passage des véhicules et piétons ainsi que des servitudes de passage de tous réseaux et canalisations au profit de la Société Pierres et Territoires d'Alsace sur la parcelle 181/49 en section 1, desservant les parcelles 3/49, 4/49 et A/49 à céder et à signer la convention tripartite à intervenir entre la SIBAR et la Société Pierres et Territoires d'Alsace :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre les parcelles 3/49, 4/49 et A/49 sises en section 1 concernées par le projet d'aménagement immobilier autorisé par le permis de construire PC 067 127 13 E 0008 du 3 septembre 2013, à la Société Pierres et Territoires d'Alsace ayant son siège 11 rue du Marais Vert à STRASBOURG au prix de 1 466 826 € (un million quatre-cent soixante-six mille huit cent vingt-six euros),

se décomposant en 226 265 € d'intérêts d'emprunt rattaché à l'acquisition par la Commune d'Ergersheim de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn et en 1 180 000 € correspondant au prix de vente des terrains ;

- de charger Maître Martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE (Bas-Rhin), d'établir l'acte de vente à intervenir entre la Commune et la Société Pierres et Territoires d'Alsace;
- d'autoriser M. le Maire à signer, au nom de la Commune d'Ergersheim, l'acte de vente à intervenir ;
- d'instaurer dans l'acte de vente une servitude de passage des véhicules et piétons ainsi que des servitudes de passage de tous réseaux et canalisations au profit de la Société Pierres et Territoires d'Alsace sur la parcelle 181/49 en section 1, desservant les parcelles 3/49, 4/49 et A/49 à céder;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la SIBAR et la Société Pierres et Territoires d'Alsace ; futur acquéreur des parcelles 3/49, 4/49 et A/49 desservies par la parcelle 181/49 en section 1 grevée de servitudes de passage ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 20 janvier 2014. Le Maire Maxime BRAND Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim

#### COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLONICA

le 21 JAN. 2014

Le Sous-Prefet

Date de convocation : 13 janvier 2014

Séance du 16 janvier 2014

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction 15

Conseillers présents ou représentés 15

#### Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Membres présents: le Maire, Maxime BRAND, Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER

Absents excusés: Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Christophe SCHIR

# PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DESSERTE GAZIERE DANS LA COMMUNE

M. le Maire explique au conseil municipal l'intérêt de lancer une procédure de délégation de service public, par voie de concession, en vue d'établir une distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune par un opérateur ou concessionnaire autorisé et disposant des connaissances techniques nécessaires et d'adopter la délibération de principe correspondante. Dans cette hypothèse, la conception, la construction et l'exploitation des ouvrages seront assurées et financées par le concessionnaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter ce point de l'ordre du jour après les élections municipales de mars 2014.

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 20 janvier 2014. Le Maire Maxime BRAND

